

Assistant de Vie aux Familles

Métiers de proximité

Contribue au bien-être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité

L'assistant(e) de vie aux familles (ADVF) contribue au bien-être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité.

Pour permettre aux personnes âgées ou malades, aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'ADVF les aide en mettant en oeuvre les gestes et techniques appropriés dans le respect de l'intimité et l'écoute de la personne.

Il (elle) assure la garde d'enfants vivant à domicile. L'ADVF réalise pour les particuliers l'entretien courant de leur logement et de leur linge en veillant à la qualité de sa prestation et en respectant les règles d'hygiène.

Il (elle) intègre dans sa pratique les principes du développement durable.



Diplôme d'État
niveau 3



Éligible au
CPF



Condition d'accès :
aucun diplôme requis

LES MISSIONS

- Établir une relation professionnelle avec la personne et son entourage
- Organiser avec la personne les actes à accomplir, respecter l'intimité, les goûts et habitudes de la personne.
- Contribuer à l'autonomie physique, intellectuelle et sociale de la personne
- Organiser l'intervention avec un ou plusieurs enfants ; prévenir les risques et assurer la sécurité des enfants
- Accompagner les apprentissages de base des enfants et leur socialisation dans leurs activités
- Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité
- Mettre en oeuvre les techniques et gestes professionnels appropriés dans l'entretien du logement, du linge, la préparation des repas et des courses.

LIEUX D'INTERVENTION

L'assistant de vie aux familles exerce au domicile des personnes ou au sein d'établissements sociaux ou médicosociaux (foyer de vie, lieu de vie, etc.).



FORMATION

La formation de 840h (dont 280 heures de formation pratique) se déroule obligatoirement sur une période de 7 mois, en alternance avec la pratique professionnelle



DOMAINES DE FORMATION

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées :

- Accompagner les personnes dans les actes essentiels du quotidien
- Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à domicile
- Assister les personnes dans l'entretien de leur cadre de vie et dans la préparation de leur repas



PRISE EN CHARGE

PLUSIEURS VOIES D'ACCÈS EN FONCTION DE VOTRE STATUT :

- Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).
- Formation éligible au financement Projet de Transition Professionnelle (Transitions Pro PACA - anciennement FONGECIF/CIF).
- Formation éligible à un financement OPCO pour les personnes en cours d'emploi.
- Formation éligible aux contrats en alternance (sous réserve que vous trouviez un employeur dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).
- Formation éligible à l'Aide Individuelle à la Formation (AIF - financement Pôle Emploi)



ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

Après l'obtention du diplôme et une expérience professionnelle, il est possible d'accéder aux formations de niveaux supérieurs et donc d'évoluer vers les métiers du champ de l'éducation, du social ou du sanitaire.

L'ADVD peut donc entamer une autre formation du secteur social en bénéficiant d'allègement ou non de formation, pour devenir éducateur de jeunes enfants ou moniteur-éducateur.

HÉTIS

Haute école du travail
et de l'intervention sociale

ACCÉDEZ À LA FORMATION

Contactez le Pôle Accueil et Orientation de HÉTIS qui étudiera avec vous votre projet de formation.



6 Rue Chanoine Rance Bourrey 06105 Nice
102 Parvis Gillet | Avenue Philippe Seguin 83300
Draguignan

Tel. 04 92 07 77 97 | info@hetis.fr | www.hetis.fr

